



Envoyé en préfecture le 09/07/2024
 Reçu en préfecture le 09/07/2024
 Publié le 11/07/24 SLO
 ID : 064-216405436-20240701-01072024DB078-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 33 L'an deux mille vingt-quatre
 Votants : 31 Le 1^{er} Juillet
 Absents : 2 à : 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Philippe ARAMENDI, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2024

Présents : : M. ARAMENDI Philippe, Maire, Mme DAGUERRE ELIZONDO Marie-Christine, M. BAYO André, Mme BIDEONDO BARON Danielle, M. REGERAT Nikolas, M. LEIJENAAR Age, Mme ZUBIETA Maritxu, M. TELLIER François, Mme ARAGUAS CAZEMAYOR Sandrine, M. GONZALES David, , Mme GAY-CAPDEVIELLE Julie, M. SUDUPE Prudencio, Mme ALCAYAGA Isabelle, M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN Mattin Rafu, Mme TASTET Véronique, M. ELIZONDO Beñat, Mme POVEDA Annie, M. OSTIZ Beñat, Mme BOISSONNET Karine, M. SAINT-AVIT Jean-Serge, Mme OLLIVON Marina, M. MAS Eric, M. GAVILAN Francis, Mme GOYA Marie-Josée, M. ETCHEBARNE Sébastien, Mme IZAGUIRRE Agnès,

Pouvoirs :

Mme CHOTEAU Gaëlle donne pouvoir à M. REGERAT Nikolas
 Mme CHARRIEZ Véronique donne pouvoir à Mme ARAGUAS CAZEMAYOR Sandrine
 Mme ARAMENDI Mirentxu donne pouvoir à Mme BIDEONDO BARON Danielle
 M. LEVRERO Henri donne pouvoir à Mme GOYA Marie-Josée
 Mme BESNARD Françoise donne pouvoir à M. ETCHEBARNE Sébastien

Absents :

M. TELLECHEA Jean
 M. FOURCADE Nicolas

M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN Mattin Rafu est désigné secrétaire de séance

Objet – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Mai 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide,

➤ **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 13 Mai 2024

Votes pour : 31	M. ARAMENDI Philippe, Mme DAGUERRE ELIZONDO Marie-Christine, M. BAYO André, Mme BIDEONDO-BARON Danielle, M. REGERAT Nikolas, Mme CHOTEAU Gaëlle, M. LEIJENAAR Age, Mme ZUBIETA Maritxu, M. TELLIER François, Mme ARAGUAS CAZEMAYOR Sandrine, M. GONZALES David, Mme ARAMENDI Mirentxu, Mme GAY-CAPDEVIELLE Julie, Mme CHARRIEZ Véronique, M. SUDUPE Prudencio, Mme ALCAYAGA Isabelle, M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN Mattin Rafu, Mme TASTET Véronique, M. ELIZONDO Beñat, Mme POVEDA Annie, M. OSTIZ Beñat, Mme BOISSONNET Karine, M. SAINT-AVIT Jean-Serge, Mme OLLIVON Marina, M. MAS Eric, M. GAVILAN Francis, Mme GOYA Marie-Josée, M. LEVRERO Henri, M. ETCHEBARNE Sébastien, Mme IZAGUIRRE Agnès, Mme BESNARD Françoise
Vote contre : 0	
Abstentions : 0	
Ne participe pas au vote : 0	

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification.
 Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux. Possibilités de saisine du tribunal administratif :
 Pour les administrations et les avocats : Exclusivement par la voie de la plateforme « Télérecours » Pour les autres : Soit par envoi postal ou par dépôt sur place au tribunal administratif, soit à partir du 30/11/2018 par la plateforme « Télérecours ».*

Le Secrétaire de Séance
 Mattin Rafu RUIZ DE ALDA LAAKSONEN

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire
 Philippe ARAMENDI



